

LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 2 FEVRIER 2016

SOMMAIRE

- 1) Fière d'être rebelle
- 2) Le nom de « toutes nos misères »
- 3) La stratégie de Cambadélis...
- 4 Réforme à mener à bien
- 5) Baisse des allocations : la gauche le fait...
- 6) Les cadres craignent pour l'avenir...
- 7) Pour Taubira " la gauche ce n'est pas..."

Gérard Diez La Presse en Revue

I) INFO FRANCE 2. Christiane Taubira publie un livre-réquisitoire contre la déchéance de nationalité, intitulé "Murmures à la jeunesse"



Christiane Taubira au Tribunal de grande instance de Paris, le 18 janvier 2016. (THOMAS SAMSON / AFP)

L'ouvrage a été écrit dans le plus grand secret.

C'est un livre écrit dans le plus grand secret. **Christiane Taubira**, qui a démissionné du gouvernement mardi 26 janvier, sort lundi 1er février un essai intitulé *Murmures à la jeunesse* (Editions Philippe Rey). Quelques jours à peine après son coup d'éclat. Le thème de cet ouvrage résonne évidemment avec les raisons avancées pour expliquer son départ : il s'agit d'un long et flamboyant réquisitoire contre la déchéance de nationalité. L'ancienne Garde des Sceaux y écrit notamment : *"Céder à la coulée d'angoisse et se laisser entraîner, au lieu d'endiguer, signe la fin du Politique et de la politique. Le glas. Plus fatal que l'hallali."*

Christiane Taubira y affirme aussi la nécessité de comprendre comment de jeunes Français peuvent basculer dans le terrorisme. *"Oui, écrit-elle, il faut comprendre pour anticiper et aussi pour ramener du sens au monde. Que les cris des tyranneaux de la pensée cessent de tétaniser nos esprits. Sinon, par omission, nous aurons laissé s'installer de nouvelles frustrations grosses d'exaltations macabres, nous aurons arrosé le terreau où poussent ces contentieux passionnés..."*. Un autre ministre, Emmanuel Macron, pas exactement du même bord que Christiane Taubira, avait lui aussi parlé de "terreau" sur lequel le djihadisme pouvait prospérer, s'attirant les foudres de Manuel Valls pour qui *"expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser."*

"Je ne suis sûre de rien, sauf de ne jamais trouver la paix si je m'avisais de bâillonner ma conscience"

Christiane Taubira fait aussi part de son inquiétude de modifier la Constitution alors que le Front National s'approche un peu plus à chaque élection du pouvoir. "Il est des choses trop inflammables pour s'en approcher sans méfiance avec deux silex à la main, écrit-elle. L'un des silex est cette déchéance de nationalité visant des Français de naissance binationaux, l'autre est la triste et possible capacité pour la cheffe d'un juteux négoce familial d'accéder au pouvoir suprême."

Nul doute que Christiane Taubira, à travers ces 94

pages, va de nouveau alimenter le débat médiatique... et les débats à l'Assemblée nationale, qui entame vendredi l'examen de la réforme constitutionnelle où sera inscrite la déchéance de nationalité.

Ce livre est aussi celui dans lequel Christiane Taubira exprime ses doutes et ses interrogations sur sa place au gouvernement. Tout au long du mois de janvier, elle a consulté des personnalités de gauche, notamment Anne Hidalgo et Pierre Joxe.



Christiane Taubira va publier un livre contre la déchéance de nationalité | avec AFP

Visiblement, au moment d'écrire ces pages, la Garde des sceaux n'avait pas encore tranché sur son maintien ou non au sein du gouvernement. *"Je ne suis sûre de rien, écrit-elle. Le tourment m'habitera jusqu'à la tombe. L'inquiétude. L'intranquillité. Peut-être est-ce faire trop de bruit pour peu de chose. Peut-être serait-il plus raisonnable d'être raisonnable et de laisser passer. En convenir. S'en accommoder. Ne pas ajouter au trouble. (...) Ne vaut-il pas mieux alors un cri et une crise plutôt qu'un long et lent étiolement? Je ne suis sûre de rien, sauf de ne jamais trouver la paix si je m'avisais de bâillonner ma conscience."*

francetvinfo.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Jean-Luc Mélenchon : "Hollande est le nom de toutes nos misères"

INTERVIEW - Jean-Luc Mélenchon dénonce "l'isolement sectaire de François Hollande", après le départ du gouvernement de Christiane Taubira. "Maintenant que tous les dégoûtés sont partis, il ne reste que les dégoûtants", attaque le leader du Parti de gauche, qui juge que "droite et gauche font la même politique".



Jean-Luc Mélenchon s'en prend à François Hollande, qui "divise tout et

Le départ de Christiane Taubira marque-t-il un tournant?

Le départ de **Christiane Taubira** est une étape spectaculaire dans le processus d'isolement sectaire de François Hollande. Il divise tout et tout le monde : le mouvement social, la gauche, sa propre majorité, son gouvernement.

Maintenant, il nomme **comme nouveau garde des Sceaux** quelqu'un qui a proposé de fusionner le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur, et qui **traitait les frondeurs de "djihadistes"**. Taubira est partie dégoûtée. Maintenant que tous les dégoûtés sont partis, il ne reste que les dégoûtants.

"La situation est pire que sous Sarkozy"

Nicolas Sarkozy veut revenir sur les 35 heures, supprimer l'ISF... Continuez-vous à penser que François Hollande est "pire" que Sarkozy?

Nous avons élu François Hollande pour nous débarrasser de la politique de Sarkozy. Un an avant la fin du quinquennat, sur tous les marqueurs de l'époque - et au premier rang le

chômage - la situation est pire que sous Sarkozy. Quant aux dommages moraux, ils sont vertigineux. François Hollande est le nom de toutes nos misères et de toutes nos désillusions.

Arthur Nazaret - Le Journal du Dimanche



III) Primaire: Cambadélis appelle ses troupes à convaincre Mélenchon

Par Rachid Laïreche



Soirée électorale au siège du Parti socialiste, le 6 décembre 2015 Photo Boris Allin pour Libération

Le premier secrétaire du Parti socialiste est favorable à une primaire qui englobe toute la gauche, pour maximiser ses chances à la présidentielle. Reste à convaincre le leader du Front de gauche, qui ne veut pas en entendre parler pour l'instant.

Salle pleine, prises de parole à la tribune, discussions de couloirs : dimanche, le rassemblement des secrétaires de sections socialistes, à la Mutualité à Paris, a suscité moult débats. Cette journée portait un nom : «La justice au cœur». Alors qu'à droite les questions qui dominant portent sur la laïcité et l'identité, le Parti socialiste, lui, veut d'ordinaire combattre les

inégalités et la pauvreté en France. Mais ce dimanche, un autre thème a occupé les discussions : la primaire de la gauche et des écologistes lancée dans Libération. La majorité des sections y sont manifestement favorables. «C'est l'occasion unique d'être rassemblés au premier tour pour atteindre le second tour et remporter la présidentielle», explique, pragmatique, un socialiste du Nord.

Les minutes défilent. Les débats aussi. Les journées de ce genre se terminent toujours de la même façon : des visages connus (Jérôme Guedj, Christian Paul, Christophe Borgel...) s'installent au premier rang. Et le taulier, Jean-Christophe Cambadélis, grimpe sur l'estrade pour le discours de clôture. Le renouveau politique, c'est dans les mots, pas encore dans les têtes. Le premier secrétaire refait le monde, sans note. Le bilan de l'année 2015 (attentats, crise des réfugiés, montée du FN...) en introduction. Puis, l'année 2016, «une transition» : «Ce qui se joue, c'est ce qu'est la France, c'est la République telle que nous la concevons», explique-t-il à voix haute.

Au fil des mots, Cambadélis pose sa voix sur les primaires. Il dit : «Oui, il faut rassembler l'ensemble de la gauche, et dès le premier tour cela vaudrait mieux. Je vais reprendre mon bâton de pèlerin et essayer de convaincre que si on veut une primaire, elle doit être sans préalable.» Puis : «J'appelle ceux des nôtres, qui ont d'autres relations que moi avec Jean-Luc Mélenchon, d'essayer de le convaincre.» Il pense à Julien Dray. Ce dernier garde le contact à distance avec son ex-allié de l'Essonne devenu leader du Front de gauche, qui refuse pour l'instant toute idée de primaire. Et pour Jean-Christophe Cambadélis, la primaire c'est avec toute la gauche, ou sans le PS.

Le discours se termine, les âmes s'éparpillent. Devant la presse Jean-Christophe Cambadélis répète qu'il est favorable à un processus avec des «partis et des intellectuels qui s'engagent dans une primaire loyale, de toute la gauche». Le PS attend un geste de Jean-Luc Mélenchon. Comprendre, «le problème ce n'est pas nous c'est lui». En attendant, les socialistes restent ouverts aux discussions. La semaine prochaine, une rencontre est prévue entre une délégation de la rue de Solferino et les initiateurs de la primaire.

Rachid Laireche

IV) Les promesses que Christiane Taubira a laissées à son successeur, Jean-Jacques Urvoas



Le président (PS) de la commission des lois de l'Assemblée, Jean-Jacques Urvoas, et la ministre de la justice, Christiane Taubira, à l'Assemblée nationale. AFP/KENZO TRIBOUILLARD

Quel bilan pour Christiane Taubira, Garde des sceaux pendant trois ans et huit jours? L'ancienne ministre de la Justice, qui publie lundi un livre rédigé alors qu'elle était encore en fonction, s'est vu reprocher, au fil de son passage place Vendôme, un bilan plutôt décevant par différents acteurs, syndicats de magistrats, clubs de réflexions ou journalistes spécialisés.

Elle est bien sûr devenue icône de la gauche, après avoir défendu et fait voter en 2013 le «mariage pour tous», une des promesses de François Hollande Promesse tenue de François Hollande. Et ce, même si l'ouverture pour toutes les femmes de la PMA semble être passée à la trappe Promesse brisée de François Hollande. Mais l'ancienne Garde des sceaux laisse aussi à son successeur, Jean-Jacques Urvoas, un certain nombre de réformes qu'il aura pour mission de mener à bien, afin d'honorer d'autres engagements du président de la République.

Révision de la Constitution, pouvoirs de police, indépendance judiciaire

Première mission: mener à bonne fin la révision de la Constitution, y introduisant notamment l'état d'urgence. Si cette réécriture a été demandée par François Hollande après les attentats de novembre, elle pourrait être l'occasion de faire répondre à plusieurs promesses du président lorsqu'il était candidat.

Il y a, d'abord, la question de réformer la procédure pénale. Ca tombe bien, le communiqué de presse annonçant la nomination de Jean-Jacques Urvoas prévoit que le nouveau ministre "préparera le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé et la réforme de la procédure pénale". Si le premier, dont Christiane Taubira a présenté le 23 décembre dernier les grandes lignes, n'était pas une promesse de campagne, la seconde fait bien partie des engagements de campagne de François Hollande. Promesse partiellement tenue de François Hollande.

Or Christiane Taubira n'a eu le temps de mener à bien qu'un seul de ses deux volets. Le renforcement de l'indépendance des procureurs de la République vis-à-vis de la Chancellerie a bien été adopté. Promesse partiellement tenue de François Hollande le 16 juillet 2013. Un texte toutefois jugé plutôt timide. L'autre volet, la refonte du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) Promesse pas encore tenue de François Hollande, a été maintes fois repoussé, mais devrait revenir sur la table le mois prochain. L'institution est chargée de veiller à l'indépendance du pouvoir judiciaire face au pouvoir exécutif et le président, faute de majorité des 3/5ème au Congrès nécessaire pour tout vote d'une loi constitutionnelle, avait en juillet 2013 repoussé cette réforme sine die. Mais le 13 janvier, lors d'un discours devant les corps constitués, il a finalement annoncé que cette refonte du CSM interviendrait en même temps que la grande révision de la Constitution.

Deux autres promesses requérant également une réécriture de la Constitution prennent la poussière dans les tréfonds du ministère. Il y a d'abord la promesse de supprimer la Cour de justice de la République (CJR) Promesse en doute de François Hollande. La CJR est la seule juridiction qui peut juger les crimes et délits des membres du gouvernement en fonction. Composée de 12 parlementaires contre seulement 3 juges de la Cour de cassation, ses détracteurs lui reprochent d'être trop complaisant avec les ministres qu'elle juge.

Badinter et la Cour de justice de la République

https://youtu.be/_pfUrNckDDE

En mars 2013, un projet de loi constitutionnelle est présenté en conseil des ministres : les membres du gouvernement seront jugés comme tout le monde par une juridiction de droit commun (avec autorisation préalable d'une commission). Cependant, le torpillage de la réforme du CSM par le Sénat en 2013, provoque l'annulation du Congrès de l'été 2013. Résultat : la promesse de supprimer la CJR, bien que relancée par François Hollande dans une interview au Monde en juin 2014, est depuis passée aux oubliettes.

L'autre engagement, la fin du statut pénal du chef de l'Etat Promesse en doute de François Hollande, semble également avoir été repoussé. En fonction, le Président est protégé de toutes poursuites pénales ou civiles. C'est ce qu'on appelle "l'immunité présidentielle", et François Hollande avait promis d'y mettre fin. Or, lors de sa présentation le 13 mars 2013, si le texte s'y afférant supprime bien l'immunité civile du président, rien n'est formulé pour les poursuites pénales. Et comme pour la suppression de la CJR, cette promesse a été repoussée aux calendes grecques faute de réunion de majorité des 3/5ème.

Sur ces engagements nécessitant réforme de la Constitution, Jean-Jacques Urvoas, alors encore président de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, avait expliqué en août 2015 - avant les attentats de novembre donc - qu'« une seule révision globale serait vouée à l'échec mais une révision tronçonnée peut aboutir ». A un an de la présidentielle 2017, une réforme en plusieurs morceaux paraît toutefois bien incertaine.

Justice de proximité, justice pour mineurs, et protection des sources journalistiques.

Le front de la réforme constitutionnelle n'est pas le seul sur lequel Jean-Jacques Urvoas peut faire avancer les promesses de François Hollande. L'accès à la justice de proximité Promesse en cours de réalisation de François Hollande, par exemple, semble bien loin aujourd'hui. En novembre 2012, Christiane Taubira promet pourtant la création de "Tribunaux de première instance". Depuis ? Si ce n'est un simple "rapport d'information" au Sénat en 2013, plus aucune nouvelle du dossier.

En 2012 également, Hollande promettait la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs Promesse en doute de François Hollande. Si Christiane Taubira s'est saisie de la question

très tôt, aucune trace de la promesse ne figure dans la réforme pénale de juillet 2014, ni même dans l'agenda des réformes qui court pourtant jusqu'à décembre 2016. Et ce malgré de multiples rappels de la part du milieu de la protection de l'enfance. Pour ne pas que cette promesse soit tenue pour définitivement "oubliée", il reste à Jean-Jacques Urvoas un peu plus d'un an pour s'en saisir avant 2017.

Enfin, le renforcement de la protection des sources des journalistes Promesse en cours de réalisation de François Hollande a été sans cesse repoussé. En juin 2012, Christiane Taubira assure que la réforme serait "l'une des premières prochaines lois" à être examinée. Ce n'est qu'un an plus tard qu'elle n'est présentée en conseil des ministres. Et son examen devant les députés est successivement promise pour début 2014, puis pour le printemps, pour ensuite être reportée sans date de réexamen. En 2015, pas le moindre avancement du dossier, alors que François Hollande lui-même avait promis que la procédure législative serait déclenchée avant 2016.

Youness Rhounna

luipresident.blog.lemonde.fr

V) Le gouvernement n'écarte pas une dégressivité des allocations chômage

Myriam El Khomri et Michel Sapin ont confirmé que cette solution faisait partie des pistes envisagées par le gouvernement en vue de la réforme de l'assurance-chômage.

A l'approche des négociations sur l'assurance-chômage, le ton monte. La ministre du Travail, Myriam El Khomri, n'exclut aucune piste, y compris la dégressivité des allocations. L'information a été confirmée par son collègue des Finances. «C'est une piste, a déclaré Michel Sapin ce lundi matin sur i-Télé. Mais elle doit aussi s'accompagner d'autres (pistes) comme la hausse des droits à la formation. Nous devons mettre en place un dispositif d'accompagnement des chômeurs pour les inciter à reprendre un

travail». Si les chômeurs bénéficient en contrepartie de plus de formation et qu'on leur donne «plus de chance de retrouver plus vite un emploi, je pense que tout le monde est gagnant.»

Côté syndicats, l'annonce ne passe pas du tout. «Le gouvernement veut faire payer aux chômeurs le déficit de l'Unedic (qui s'élève à 4,4 milliards d'euros, ndlr), répond au Figaro Éric Aubin, membre de la direction confédérale de la CGT. Or, pour moi, le déficit de l'assurance-chômage est dû à la précarité qui coûte plus de 8 milliards d'euros par an et les ruptures conventionnelles, pour plus de cinq milliards par an». Et d'ajouter: «Cette solution n'est pas bonne, surtout dans une période où il n'y a pas d'emploi (sic). Elle a d'ailleurs été essayée (entre 1992 et 2000, ndlr) et supprimée en 2001 parce qu'elle n'a pas donné de bons résultats». «Ce n'est pas efficace pour faciliter le retour de l'emploi. Syndicalement, on ne l'acceptera pas», a déclaré Jean-Claude Mailly vendredi sur Europe 1. Idem du côté de Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT.

Le principe de la dégressivité des allocations chômage est le suivant: en France, est appliqué le principe du «un jour travaillé, un jour indemnisé». Le montant des indemnités compris entre 65 et 70% du salaire (dans la limite de 6200 euros par mois) est constant durant deux ans maximum pour les moins de 50 ans et trois ans au-delà. C'est l'une des plus longues périodes d'indemnisation d'Europe.

«Si les partenaires sociaux ne trouvent pas d'accord, c'est à l'État de prendre ses responsabilités»

Michel Sapin, ministre des Finances

Alors que les négociations autour de l'assurance chômage vont bientôt s'ouvrir, le bras de fer entre les partenaires sociaux et le gouvernement s'intensifie.

Lors de la présentation de son plan pour l'emploi, il y a deux semaines, le président de la République avait fait remarquer, que «la durée d'indemnisation est la plus longue d'Europe» et la «durée de formation des chômeurs» «la plus courte».

Et aussi fait l'éloge du dialogue social. Mais la déclaration de la ministre du Travail montre à quel point le gouvernement est pressé sur ce sujet.

«C'est d'abord au patronat et aux syndicats de prendre leurs responsabilités, assure le locataire de Bercy. Je suis pour le respect des espaces de négociations», a aussi affirmé le ministre des Finances qui a cependant prévenu: «si les partenaires sociaux ne trouvent pas d'accord, c'est à l'État de prendre ses responsabilités».

«Nos dirigeants politiques sont formidables!, ironise Éric Aubin. Ils vantent le dialogue social et nous disent en même temps ce sur quoi les partenaires sociaux doivent négocier. C'est bien la preuve que le gouvernement est incapable d'améliorer le dialogue social qui est en péril. Soit il nous laisse négocier, soit il veut réformer les règles du dialogue social et dans ce cas-là qu'il le dise! Nous sommes prêts à discuter».

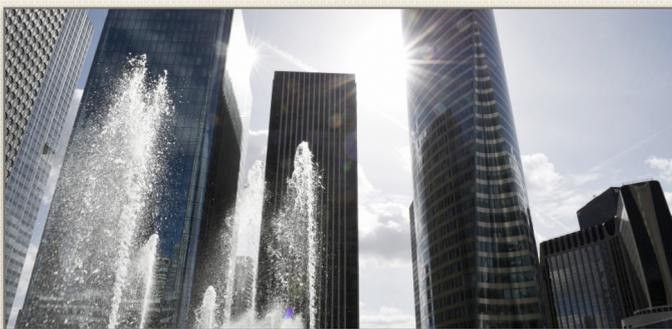
lefigaro.fr

VI) Chômage, niveau de vie: le moral des cadres décline



Par Challenges.fr

Après avoir légèrement remonté fin 2015, le moral des cadres est de nouveau en baisse en janvier selon un sondage Viavoice. Les cadres craignent une hausse du chômage et une dégradation du niveau de vie.



La Défense LOICVENANCE / AFP

Le moral des cadres, qui avait un peu remonté à la fin de l'année 2015, a de nouveau baissé en janvier, la plupart craignant une augmentation du

chômage et une dégradation du niveau de vie, selon un sondage Viavoice pour HEC, Le Figaro et France Inter publié lundi 1er février. L'indice global, utilisé par l'institut Viavoice à partir d'un panel récurrent de questions, s'établit à -35 points en janvier, en baisse de 5 points par rapport au précédent sondage, réalisé fin novembre, qui avait montré un "regain d'optimisme" après les attentats de Paris.

Une "contre-performance" qui s'explique par des perspectives en berne, selon Viavoice: 57% des cadres anticipent ainsi une hausse de chômage dans les mois qui viennent, un chiffre en hausse de 9 points par rapport à novembre, mais en baisse de 16 points sur un an. Par ailleurs, 46% des cadres pensent que le niveau de vie en général se dégradera d'ici un an (+6 points sur deux mois). Interrogés sur leur situation financière personnelle, 52% pensent qu'elle sera stationnaire, 32% qu'elle va se dégrader, et seulement 16% qu'elle s'améliorera. Enfin, 83% jugent "faibles" les possibilités de faire progresser leur carrière (+4 points sur deux mois), et 60% pensent que leurs collaborateurs ne sont "pas motivés".

"Ce faisceau d'opinions économiques délétères est alimenté par la morosité de la conjoncture économique", selon Viavoice. "Il signifie que les attentats du 13 novembre n'ont pas provoqué, en retour, de remobilisation économique significative", et que "le plan de relance pour l'emploi" annoncé par François Hollande "n'a pas non plus produit de regain de confiance", analyse l'institut. Alors que près d'un cadre sur deux dit avoir déjà pensé à créer sa propre entreprise, ce sont d'abord la complexité administrative et la fiscalité qui sont vues comme étant des freins à l'entrepreneuriat en France (63%), devant l'accès au financement (35%) et le fonctionnement du marché du travail (30%).

Sondage réalisé en ligne du 11 au 20 janvier 2016 auprès d'un échantillon représentatif de 400 cadres selon la méthode des quotas.

(avec AFP)

LAPRESSEENREVUE.EU

MAIS AUSSI :

Allocations chômage : le gouvernement ouvre la porte à la dégressivité

Derek Perrotte / Journaliste



A l'approche d'une renégociation des règles d'indemnisation chômage, le gouvernement fait monter la pression sur les partenaires sociaux, remettant sur la table une option controversée, la dégressivité des allocations. - SIPA

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, prévient qu'il faut « une diminution de la dette » de l'assurance-chômage. Le patronat pousse, mais les syndicats font barrage.

Le feu vert est donné. A deux semaines du lancement de la renégociation entre les syndicats et le patronat des règles d'assurance-chômage, la ministre du Travail, Myriam El Khomri, a indiqué, dimanche soir, que « toutes les pistes devaient être étudiées (...), y compris la dégressivité des allocations ». Lundi, le ministre des Finances, Michel Sapin a abondé dans ce sens, voyant dans cette « piste » le pendant des efforts en branle sur la formation des chômeurs : mieux formé, il doit retrouver plus vite et « tout le monde est gagnant ».

C'est François Hollande lui-même qui avait donné le « la » de cette petite musique, en pointant, mi-janvier, que « la durée d'indemnisation est la plus longue d'Europe. » Elle peut atteindre deux ans, et même trois pour les seniors.

Un aveu d'échec

Début 2014, lors de la dernière renégociation de la convention Unedic, l'Élysée et Matignon avaient intimé aux partenaires sociaux

gestionnaires de l'assurance-chômage de ne pas réduire les droits des chômeurs. Ils ont manifestement changé de ton. C'est avant tout un aveu d'échec : faute d'une inversion de la courbe du chômage, le gouvernement et les partenaires sociaux ont laissé le déficit de l'Unedic se creuser dangereusement. A raison de 3 à 4 milliards d'euros de pertes par an, la dette cumulée affleure 26 milliards, un record.

A règles inchangées et en dépit du léger recul du chômage anticipé cette année, elle frôlerait 30 milliards fin 2016 et dépasserait alors un an de recettes nettes de l'Unedic...

Un « débat dépassionné »

La faiblesse des taux d'intérêt permet, pour l'instant, de la financer à bas coût, mais l'Etat, qui apporte sa garantie sur les marchés financiers, voit l'addition gonfler le déficit public, sous l'oeil réprobateur de Bruxelles. Les syndicats et le patronat devront « travailler sur une diminution de la dette », a insisté Myriam El Khomri.

Quitte, donc, à s'attaquer à ce tabou de la gauche, même si la ministre appelle à un « débat dépassionné » et prend soin de rappeler que la dégressivité, mise en œuvre en France de 1992 à 2001 en France, n'avait alors pas eu les effets escomptés sur le retour à l'emploi, selon une étude de l'Insee... La négociation « ne doit pas être que financière, elle doit permettre un retour à l'emploi », a indiqué la ministre du Travail.

Les discussions s'annoncent tendues

Le discours de l'exécutif sert aussi à préparer le terrain au cas où il récupérerait le dossier. Dans un premier temps, la négociation est du seul ressort, en théorie du moins, des partenaires sociaux. Mais l'Etat peut refuser d'agréer la convention à laquelle ils parviendraient - jamais vu et très improbable toutefois - et surtout, il peut reprendre la main en cas d'échec des discussions. Un scénario qui n'est pas du tout à exclure tant les discussions s'annoncent tendues.

Le patronat, qui juge le temps venu d'acter une réforme structurelle d'ampleur, va s'engouffrer dans la brèche des allocations dégressives, une piste qu'il travaille de longue date. Selon nos informations, il réfléchit notamment à un système où les allocations baisseraient en cas de refus d'une ou plusieurs offres d'emploi.

Il trouvera sur sa voie un front syndical décidé à s'y opposer. Acteur clef du dossier, la CFDT, qui partage la présidence tournante de l'Unedic avec le Medef, ne veut pas en entendre parler. « Laisser penser qu'il faudrait avoir une logique budgétaire (revenir à l'équilibre sans se soucier des conséquences sociales), ou punitive (les gens sont

au chômage car ils ne veulent pas retravailler), est insupportable », a prévenu Laurent Berger la semaine dernière.

Le bras de fer ne fait que commencer. L'actuelle convention Unedic arrive à échéance le 1er juillet.

Chiens et chats, la vente entre particuliers se complique

Daniel Roucous humanite.fr



Les ventes en ligne de chiots et chatons entre particuliers sont particulièrement concernées par les nouvelles règles.

Vous vendez un chien ou un chat d'une portée, vous êtes désormais considéré comme éleveur ! Les dons échappent à cette obligation mais pas à toutes.

Depuis cette année, les particuliers qui vendent un chiot ou un chaton issus d'une portée sont considérés comme éleveurs... dès le premier animal vendu !

Ne sont pas concernés :

- les dons de chiens et de chats,
- la revente d'un chien ou d'un chat acheté,
- la vente d'une seule portée par an de chats ou de chiens de race inscrits au livre généalogique et disposant d'un numéro de portée.

L'explication est que seuls les éleveurs ou vendeurs immatriculés ainsi que les animaleries sont autorisés, depuis le 1er janvier 2016, à vendre des chats et des chiens.

Qu'est-ce que cela impose ?

Les particuliers qui souhaitent vendre un chien et un chat issus d'une portée doivent obligatoirement, dès le premier animal vendu, être immatriculés auprès de la chambre d'agriculture de son lieu de résidence ou du moins du lieu de résidence de la mère des animaux proposés à la vente. Les coordonnées des chambres d'agriculture sont ici annuaire-des-chambres-dagriculture

Tous les modes de vente sont concernés : bouche à oreille, petites-annonces dans un journal, site Internet.

L'immatriculation permet d'obtenir un numéro Siren/Siret et oblige à déclarer au fisc le produit de la vente (c'était le but).

Attention, tout particulier qui vend plus d'une portée de chiens et de chats par an (les animaux de races sont alors concernés), doit en plus d'être immatriculé :

- déclarer cette activité à la DDPP (direction départementale en charge de la protection des populations),

- suivre une formation sur les besoins et l'entretien des animaux dans un organisme agréé par le ministère de l'agriculture. Cette formation permet d'obtenir une attestation qui est le sésame pour exercer l'activité d'élevage.

Autres obligations

- vendus ou donnés, les chiens doivent être identifiés, avant la cession, (tatouage ou puce électronique) dès l'âge de 4 mois et les chats dès 7 mois auprès d'un vétérinaire,

- l'attestation d'identification remis par le vétérinaire doit être transmise au nouveau propriétaire ainsi qu'un certificat vétérinaire de moins de 3 mois attestant l'état de santé de l'animal,

- les chiens et chats ne peuvent être ni vendus ni donnés avant l'âge de 8 semaines,

- un document attestant la vente ou le don (attestation de cession, facture, déclaration de don sur une simple feuille etc.) doit être envoyé dans les 8 jours au gestionnaire du fichier national I-Cad ici <https://www.i-cad.fr>

- les annonces de vente de chien ou de chat à céder sur quelque support que ce soit (journaux, Internet, affichage chez les vétérinaires etc.) doivent obligatoirement préciser l'âge de l'animal, son numéro d'identification ou celui de sa mère, l'inscription ou non de l'animal au livre généalogique, le nombre d'animaux de la portée, le numéro Siren ou le numéro de la portée si animal inscrit au livre généalogique. S'il s'agit d'un don gratuit, l'annonce doit en plus indiquer la mention « gratuit ».

VII) Christiane Taubira : « La gauche, ce n'est pas un chef bonapartiste ! »

Le Monde.fr | Par Thomas Wieder et Jean-Baptiste Jacquin



A Paris, le 1er février. MATHIEU ZAZZO/ PASCO
POUR LE MONDE

Moins d'une semaine après son départ du gouvernement, et alors que paraît *Murmures à la jeunesse* (éd. Philippe Rey, 94 p., 7 euros), un petit livre dans lequel elle justifie notamment son opposition à l'inscription de la déchéance de nationalité dans la Constitution, Christiane Taubira explique au Monde les circonstances de sa démission, revient sur ses relations avec le président de la République et le premier ministre, et répond aux questions sur son bilan de garde des sceaux et son avenir politique.

Pourquoi ne pas avoir démissionné dès le 23 décembre 2015 quand a été présenté en conseil des ministres le projet de loi inscrivant la déchéance dans la Constitution ?

Parce que j'estime qu'on ne part pas dans le vacarme. Je ne voulais pas que le tumulte des événements brouille la lecture de mon départ, notamment qu'on le lie aux pressions de la droite. La droite, depuis le 17 mai 2012, demande mon départ. D'ailleurs, si elle ne fait pas attention, elle va continuer à demander ma démission...

Conserviez-vous l'espoir d'un abandon ou d'une réécriture du texte après le 23 décembre ?

Il y a une part de ça. Je pense qu'il y a eu une courte fenêtre pendant laquelle il était possible de prendre de la distance par rapport à ce que le président de la République a dit au Congrès. C'est ainsi que j'ai entendu et compris ses vœux du 31 décembre lorsqu'il a affirmé que le débat était « légitime » et qu'il revenait au Parlement de « prendre ses responsabilités ». Mais j'ai cependant compris très vite que, sur l'essentiel, il n'y aurait pas de retour en arrière et que, puisque l'on touchait là au cœur même de l'idée républicaine du droit de la nationalité, ma place n'était plus au gouvernement.

Sur votre livre, vous êtes présentée comme étant encore garde des sceaux. Est-ce à dire que vous l'avez écrit en pensant pouvoir rester en fonctions après sa parution ?

Ma décision formelle de partir est très antérieure à la publication du livre, même si je ne vous dirai pas la date précise. Mais, dans mon rapport de loyauté totale à l'égard du président de la République, j'ai choisi de tenir mon éditeur dans l'ignorance en ne le prévenant pas que je ne serais plus garde des sceaux au moment de la parution du livre.

Est-il normal qu'une ministre en exercice consacre du temps à écrire un livre pour contester une mesure du gouvernement ?

Le temps que je prends pour écrire ne regarde personne, sauf si l'on me démontre que je n'ai pas fait mon travail. Durant quarante-cinq mois, j'ai passé mes jours, mes nuits et mes week-ends à travailler. Ce reproche n'a aucun sens.

Vous semblez très soucieuse de ne pas apparaître comme une opposante au président de la République dans les prochains mois ?

Je ne me pose pas en opposante. Je suis partie sur un désaccord politique majeur. Et, si j'ai écrit ce livre, c'est parce que j'estimais que les quelques phrases que j'avais prononcées ici ou là ne suffisaient pas compte tenu de l'importance du sujet. Mais je veux que ce soit clair : je suis très respectueuse de la fonction présidentielle. Quand une société est dans un moment de doute et de fragilité, il faut que les institutions soient fortes et puissantes.

N'avez-vous pas le sentiment d'avoir eu une capacité d'intervention dérisoire par rapport aux moyens dont a besoin la justice française ?

La pensée pauvre ne raisonne qu'en termes de moyens. Oui, la justice était dans un état de dévastation lorsque je suis arrivée. Les recrutements de nouveaux magistrats étaient de 144 par an. Dans ma première année, j'ai ouvert 358 postes et c'est allé crescendo : pour 2016, j'ai ouvert 530 places ! Nous recrutons 700 greffiers par an. Désormais il y a plus d'arrivées de magistrats en juridiction que de départs à la retraite. Le budget a augmenté de 430 millions d'euros en trois ans et franchi la barre de 8 milliards. Je veux bien entendre que la justice n'ait jamais été autant au bord du gouffre, mais ceux qui y travaillent vraiment savent faire la différence depuis 2012.

Au sujet de la réforme de la justice des mineurs, aviez-vous eu des assurances du président de la République sur son inscription à l'agenda de 2016 ?

Oui.

Quand vous écrivez qu'il faut faire appel à l'intelligence pour comprendre d'où vient le terrorisme, est-ce une réponse à Manuel Valls qui, le 9 janvier, a déclaré qu'en la matière « expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser » ?

Mon souci n'est pas d'être en désaccord avec untel ou untel. Depuis trois ans et demi, on me demande si je suis en désaccord avec Manuel Valls. Les désaccords existent, c'est incontestable. Mais, lorsqu'ils sont survenus, j'ai demandé un arbitrage, c'est ainsi en démocratie. Je n'écris pas un livre pour répondre à M. Valls. Je m'adresse à la jeunesse.

Sur le fond de votre question, oui, les outils sociologiques sont nécessaires. Il y a urgence à comprendre ce qui se passe dans la société si l'on veut agir. Que voit la politique qui ne cherche pas à comprendre ? Elle prendrait le risque d'une action inopportune et inefficace. Mon souci est d'assécher le terrain de recrutement du terrorisme. On n'y arrivera pas en menaçant des gens qui sont décidés à mourir. Mon positionnement repose sur des principes qui ne dépendent pas des gens qui passent. Nous passons tous. L'action doit être ancrée et durable. Le reste est éphémère, même la durée d'un quinquennat.

Il y a huit jours, encore ministre, vous estimiez

légitimes les inquiétudes sur la place laissée à la justice par le gouvernement ?

Je parlais du juge judiciaire. Je ne mets pas en cause le juge administratif. Il est pointilleux sur le respect des libertés. C'est à lui que revient le contrôle des actes des administrations et du gouvernement. Mais, à partir du moment où le législateur élargit le champ de l'action administrative, notamment pour répondre aux circonstances, on doit s'interroger quant à savoir si la solution est l'accroissement automatique du champ du juge administratif. Notre démocratie doit prendre le temps de réfléchir à ces modifications de périmètre. Durant l'examen du projet de loi sur le renseignement, j'ai ainsi bataillé parfois contre une partie de la commission des lois pour introduire un beau contrôle juridictionnel.

Le fait que ce soit précisément l'ancien président de la commission des lois Jean-Jacques Urvoas, qui vous a succédé place Vendôme, vous fait-il craindre pour la défense des libertés ?

Il n'y a pas d'antagonisme entre la sécurité et la préservation des libertés. Le ministère de la justice est le garant des libertés. Je n'ai aucun commentaire à faire sur M. Urvoas. Vous le jugerez sur ses actes.

Qu'attendez-vous du débat parlementaire qui débute vendredi ?

J'espère que la déchéance de nationalité ne sera pas inscrite dans la Constitution. Oui, j'espère très sincèrement que la gauche n'aura pas à assumer une telle décision.

Vous espérez, mais y croyez-vous ?

Je ne suis pas seule à l'œuvre. Il y a une dynamique. J'ai vu des députés pourtant archi loyaux à l'égard de la majorité avoir le courage d'écrire des tribunes en ce sens dans la presse de leur circonscription. La gauche, ce n'est pas un chef bonapartiste ! C'est un mouvement et le sens de la délibération collective.

Quel est votre programme pour les prochains mois ? Vos projets pour 2017 alors que certains se demandent déjà si vous pourriez envisager d'être candidate ? Ne craignez-vous pas de regretter votre départ du gouvernement ?

Ne vous en faites pas pour moi, je n'aurai aucun blues, même s'il est forcément difficile de quitter un ministère au moment où vient la récolte des fruits du travail fourni. Mais je n'ai pas été seule à le faire et cette frustration peut être partagée par mes équipes.

Propos recueillis par Jean-Baptiste Jacquin et Thomas Wieder



Jean-Baptiste Jacquin
Journaliste



Thomas Wieder
Rédacteur en chef - chef du service France

lemonde.fr

A Suivre...
La Presse en Revue